



Le Lac marin de Soustons et Vieux-Boucau

Site Natura 2000 des Zones Humides de l'arrière dune du Marensin

Le Syndicat Intercommunal de Port d'Albret s'est engagé dans la préservation des habitats et espèces d'intérêt communautaire du lac marin et de son île. Il bénéficie d'un contrat Natura 2000 pour la mise en défens de certains milieux et la sensibilisation du public au respect de cet espace naturel commun.

Le lac de Port d'Albret

Dans le cadre de la Mission Interministérielle d'Aménagement de la Côte Aquitaine, le lac de Port d'Albret a été créé en 1975 sur l'ancien lit de l'Adour. C'est donc un lac marin artificiel d'une superficie de 40 hectares.

Il est géré par le Syndicat Intercommunal Port d'Albret (SIPA), convergences des intérêts des communes de Soustons et de Vieux-Boucau, qui a pour objectif l'équilibre entre gestion touristique et environnementale pour une vie pérenne dans et autour du lac.



La préservation du site, pourquoi ?

Une **biodiversité** importante à protéger
 Un **milieu déjà fragile** : érosion des sols, arbres sénescents, chute de branches
Risques de dégradation : incendie, piétinement, dérangement de certaines espèces

Participez à la préservation du lac et de son île, veillez à rester sur le sentier et à respecter les aménagements.

Quels aménagements pour préserver le site ?

- L'accostage sur la plage de l'île est autorisé sur les **deux zones** hachurées en bleu.
- La **traversée de l'île** est possible uniquement par le **sentier**.
- Le **nord de l'île** est une zone de refuge pour les oiseaux. Le tour de l'île se fait par le sud (sentier en vert).
- La **partie délimitée par les bouées est protégée** : ne pas accoster.



Une biodiversité remarquable

Sur le site, **4 habitats d'intérêt communautaire**.

Dans le lac :

- 11 espèces de vertébrés** dont l'Hippocampe moucheté
- 3 espèces d'invertébrés** dont deux étoiles de mer
- 3 espèces de végétaux** dont l'herbier de zostères présent au nord de l'île

Sur l'île :

- 67 espèces d'oiseaux** observées dont 20 nicheuses
- Environ **50 espèces végétales** différentes



Règles de navigation sur le lac

- Vitesse limitée à 10km/h (Les jet skis et le ski nautique sont interdits).
- Les engins flottants doivent être remontés sur la berge. Interdiction de stationner sur le plan d'eau.
- Les planches à voile sont autorisées sur le lac partout sauf dans les zones en hachuré (voir carte).
- La baignade n'est autorisée qu'en été pendant les heures de surveillance.
- Les Fat bike sont interdits sur la plage.

